



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 Mars 2023 à 18h00

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16

A 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie ARTERO.

Date de la convocation
07 Mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration du CCAS à l'exception de :

Absents :
M. Julien BONINO

Absent excusé : /

Étaient représentés à cette séance :
M. Jean-Jacques CAVELIER a donné pouvoir à M. Christian BRONDOLIN
Mme Hélène GENTE a donné pouvoir à Mme Zoulikha LAMALAM

Objet de la délibération : Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

2023_001_CCAS

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'organe délibérant doit tenir un débat sur les Orientations Budgétaires en vue de la préparation du budget ;

Considérant qu'il est nécessaire d'exposer les résultats de l'exercice 2022 et de débattre sur les orientations budgétaires 2023 du CCAS.

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose également aux CCAS des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre), accentue l'information des administrateurs.

Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2023 pour le CCAS de la Commune de Mallemort a été présenté. Madame la Présidente rappelle qu'une délibération du Conseil d'Administration sera dressée pour prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**Unanimité** de ses membres,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2023, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires tel que présenté.

Autorise Madame la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
La Présidente





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Introduction

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le CCAS est :

- un établissement public administratif doté d'un budget spécifique,
- dépendant d'une commune et obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants (loi NOTRe du 7 août 2015),
- une personnalité juridique propre, c'est une personne morale de droit public distincte de la commune,
- géré par un Conseil d'Administration paritaire d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et des personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire.

Le CCAS est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités, missions légales et facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Eléments relatifs au rapport

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au Débat d'Orientations Budgétaires des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par ladite loi concerne les CCAS.

Le présent document a pour objet de présenter, d'une part le bilan de l'exercice budgétaire 2022 (I), et d'autre part les perspectives 2023 du CCAS de la commune de Mallemort (II).

Il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de sa tenue par une délibération spécifique.

I – Bilan de l'exercice 2022

A. Résultats

a) Résultats budgétaires de l'exercice 2022

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'Exercice
Investissement	30 856.12 €	0 €	30 856.12 €
Fonctionnement	227 349.58 €	256 950.57 €	-29 600.99 €
Total Cumulé	258 205.70 €	256 950.57 €	1 255.13 €

b) Résultat de clôture du Budget 2022

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2021)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	30 032.02 €	30 856.12 €	65 092.14 €
Fonctionnement	55 506.12 €	-29 600.99 €	-317.09 €
Total Cumulé	85 538.14 €	1 255.13 €	64 775.05 €

Le résultat de clôture pour l'année 2022 se porte à 64 775.05 euros (A titre indicatif, 85 538.14 euros en 2021).

B. Eléments d'analyse des réalisations 2022

- ✓ Afin de permettre une continuité du service et lutter contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS de la Commune a maintenu son service de portage des repas à domicile, pour les adhérents du Foyer les Ecureuils et les personnes fragiles ou isolées. Le nombre de repas s'élève en moyenne à 70 repas/jour.
L'année 2022 confirme l'essor de cette prestation qui s'inscrit dans une progression. Des critères seront sans doute à mettre en place pour conserver la convivialité du foyer.
- ✓ Le service civique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le CCAS de la Commune de Mallemort et la Mission Locale du Pays Salonais. En 2021, le contexte sanitaire n'avait pas permis la mise en œuvre de ce service. En 2022, l'offre avait été publiée sur la plateforme de la Mission Locale du Pays Salonais le 25 août 2022 avec l'obligation de détenir le pass sanitaire. Cependant, aucun curriculum vitae n'avait été adressé au CCAS de la commune. C'est pourquoi, il a été décidé en Conseil d'Administration de retirer cette exigence afin d'élargir les candidatures. L'offre modifiée a été republiée en fin d'année.

- ✓ Les aides facultatives attribuées en 2022 sont : 35 colis alimentaires pour 18 familles, 25 bons produits frais pour 14 familles, 13 bons combustibles pour 9 familles.
- ✓ Colis de Noël : la distribution des colis s'est effectuée le 14 décembre 2022 à la salle des fêtes par ordre alphabétique. Un colis de friandises a été offert à tous les résidents des deux EPHAD de la commune. La distribution a été effectuée durant la période des fêtes de fin d'année.
- ✓ Le traditionnel Repas des anciens s'est tenu le 14 décembre 2022 à la salle des fêtes. Il a réuni plus de 220 convives qui ont pu profiter d'un repas savoureux entrecoupé de quelques pas de danse orchestrés par Claude Roussel, avant de se voir offrir leur colis de Noël.
- ✓ Depuis le 8 novembre 2021, la réouverture du foyer Les Ecureuils s'est effectuée. Par mesure de précaution, il était préférable d'attendre que la situation sanitaire s'apaise pour limiter le risque de contamination des aînés. Avec la vaccination et la mise en œuvre du pass sanitaire, convivialité et retrouvailles sont redevenues possibles au foyer pour les séniors.
- ✓ Le service de téléassistance à domicile permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise ...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce service a concerné 49 abonnés pour l'année 2022. Ce chiffre reste stable. Pour rappel, ce dispositif départemental permet aux personnes âgées de pouvoir conserver leur autonomie le plus longtemps possible avec le maximum de sécurité et d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne. Le tarif est maintenu à 8 euros/mois.

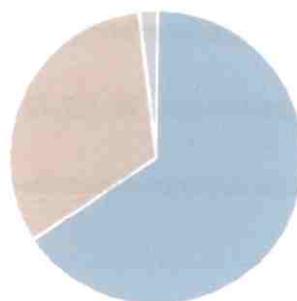
Section de Fonctionnement

➤ Recettes réelles de Fonctionnement

Les recettes ont été constatées à hauteur de 227 349.58 euros (224 187.90 euros en 2021).

- L'encaissement des services de la téléassistance : 4 648 euros
- La subvention versée par la commune a représenté 148 855.98 euros
- L'encaissement de 73 766.60 euros correspond principalement à la facturation des repas des séniors,
- Versement 2022 au CCAS de l'aide aux plus démunis d'un montant de 79 euros (convention tripartite APE – Métropole Aix-Marseille-Provence – CCAS Commune de Malledort).

Recettes de fonctionnement 2022



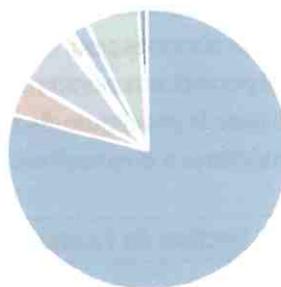
■ subvention communale ■ facturation repas ■ téléassistance ■ versement aide plus démunis

➤ **Dépenses réelles de Fonctionnement**

Les dépenses ont été constatées à hauteur de 256 950.57 euros (186 477.78 euros en 2021).

- Le principal poste de dépenses du CCAS concerne le remboursement de mise à disposition du personnel par la commune et la fabrication des repas, soit 196 410.37 euros,
- La navette des séniors : 10 442.08 euros
- L'achat des colis de Noël pour les séniors : 15 168.97 euros.
- Les aides facultatives (colis alimentaires, bons combustibles, bons produits frais) ont représenté la somme de 3 496.98 euros.
- Les frais des locations mobilières relatifs à la téléassistance ont été de 4 688 euros.
- Le repas des anciens : 15 195.50 euros
- Subvention exceptionnelle en faveur de la gym volontaire : 2 250 euros

Dépenses de fonctionnement 2022



- mise à disposition personnel et fabrication repas
- navette séniors
- colis noel
- aides
- locations mobilières téléassistance
- repas des anciens
- subvention

Section d'Investissement

➤ **Recettes d'investissement :**

Les recettes retracent seulement des écritures d'ordre :

- Les amortissements liés à l'achat du matériel informatique (ordinateur/imprimante) : 4 633.90 euros
- L'excédent de fonctionnement capitalisé soit : 26 222.22 euros

➤ **Dépenses d'investissement :** aucune dépense d'investissement réalisée sur l'exercice 2022.

II – PROJECTIONS 2023

Une sortie de crise sanitaire était prévue en 2022. L'année 2023 se place sous le signe d'un retour à la normale des services et des activités :

- Reconduction du service civique : le service civique vise à mobiliser les jeunes sur les défis sociaux en leur proposant un cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance et en compétences. Il s'agit d'un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois.
- Poursuite de l'opération « prévention santé séniors » via l'attribution d'une aide d'un montant de 50 euros par personne inscrite aux activités de la gym volontaire. Il s'agit d'une action de prévention que le CCAS de la commune souhaite poursuivre afin de permettre aux séniors d'améliorer leur qualité de vie et de conserver leur autonomie.
- Maintien de la téléassistance en faveur des séniors : ce dispositif départemental permet aux personnes âgées de pouvoir conserver leur autonomie le plus longtemps possible avec le maximum de sécurité et d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne. Le tarif est maintenu à 8 euros /mois. Le nombre de bénéficiaires semble se maintenir depuis les dernières années.
- Maintien des aides facultatives (bons produits frais, bons combustibles, colis alimentaires) en faveur des plus fragiles.
- Maintien des animations : l'organisation du traditionnel repas des anciens, la semaine bleue, ateliers ...
- Colis de fin d'année : un colis gourmand est offert au mois de décembre.
- Service de navette gratuite en faveur des séniors afin de favoriser le lien social, rompre l'isolement et permettre les déplacements dans le centre du village et au foyer les écureuils.

Section de Fonctionnement

A) En recettes de fonctionnement

La subvention municipale devra être revue à la hausse pour faire face à l'inflation des coûts alimentaires, de l'énergie .. et devrait se situer autour de 180 000 euros.

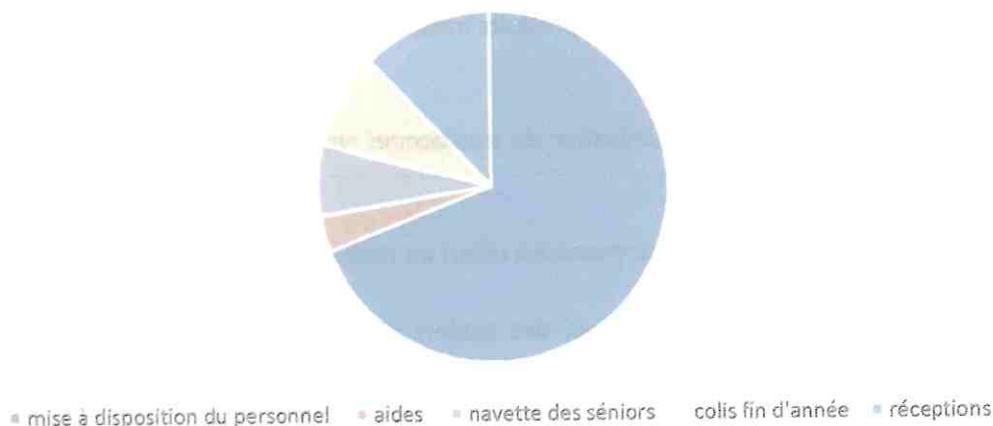
Les autres recettes seront essentiellement liées à la facturation des repas aux séniors.

La délibération n° 2023-02-SG du 17 janvier 2023 portant Recueil des tarifs communaux pour 2023 – Annule et remplace la délibération n°2022-85 du 14 décembre 2022 a fixé le prix du repas emporté à 7 euros (augmentation de 1€ par rapport à l'année dernière). Celui du repas servi au foyer reste fixé à 6 euros.

B) En dépenses de fonctionnement

- Mise à disposition du personnel : 125 000 euros
 - 1 agent à 100%
 - 2 agents à 70%
 - 1 agent à 50%
 - 2 agents à 40%
- Les aides seront envisagées à hauteur de 6 000 euros (bons : 4 000 euros / colis secs : 2 000).
- Une ligne budgétaire de 12 000 euros est envisagée pour le service de navette des séniors.
- Colis de fin d'année : une prévision budgétaire de 16 000 euros est envisagée en 2023.
- La ligne budgétaire intitulée « Réceptions » couvre le traditionnel repas des anciens et la semaine bleue est prévue pour un montant de 22 000 euros.

Programmation des dépenses de fonctionnement 2023



Section d'investissement

A) En recettes d'investissement

Les recettes proviendront des amortissements du mobilier divers et de l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068).

B) En dépenses d'investissement

Il s'agit de reconduire des projets prévus mais non réalisés.

- Achat d'un bureau pour la caisse enregistreuse de la régie du CCAS, il est prévu d'étudier avec un fournisseur l'harmonisation d'un nouveau mobilier,
- Achat d'une enceinte avec micro et télévision pour une meilleure écoute dans les animations diverses organisées par le foyer et les jeunes du service civique,

- Prévoir un espace dédié au CCAS.

Conclusion : Le CCAS de la commune de Mallemort représente un échelon de proximité pour les seniors et les administrés en difficultés. Répondre à l'urgence sociale est un enjeu au quotidien, un devoir de solidarité envers les administrés, un gage d'équité. Pour 2023, la préparation budgétaire se situe dans un contexte particulier en raison de l'inflation des denrées alimentaires, l'augmentation du coût de l'énergie et l'accroissement des charges de personnel entraînant des répercussions sur le coût de la refacturation des repas. Afin de ne pas pénaliser les services à destination des administrés Mallemortais, la subvention communale devra être en augmentation.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 
ID : 013-261301238-20230313-2023_001_CCAS-BF